



Liestal, le 22 mars 2021

## **Statistique policière de la criminalité (SPC); rapport annuel 2020**

### **Nouveau recul des infractions pénales – Important volume de travail pour imposer le respect des mesures liées au COVID**

**Le nombre d'infractions au Code pénal a de nouveau diminué en Suisse en 2020. La diminution comparativement à l'année précédente est de plus de 2%. Pendant la période de situation extraordinaire décrétée par le Conseil fédéral pour combattre la pandémie de COVID-19, de la mi-mars à la mi-juin, le recul des infractions pénales a atteint 21% en comparaison à la moyenne de la même période des années précédentes (2017-2019). Simultanément, l'application des mesures liées au coronavirus a généré un important volume de travail pour les corps de police.**

Mark Burkhard, nouveau président de la CCPCS, résume 2020 ainsi: «cette année aura été mouvementée et chargée pour les organes de police suisses». L'application des mesures de lutte contre le COVID a mis à rude contribution les corps de police de toute la Suisse et a nécessité un intense engagement du personnel. «Il ne faut ni sous-estimer ni négliger ce volume de travail, qui n'apparaît généralement pas dans des statistiques des infractions pénales», ajoute Mark Burkhard. L'évolution de la statistique policière de la criminalité est, dès lors, d'autant plus réjouissante: en 2020, les autorités policières cantonales ont relevé et annoncé à l'Office fédéral de la statistique 421'678 infractions au Code pénal, ce qui représente un recul de 2.4%. Le nombre d'infractions pénales enregistrées diminue ainsi pour la huitième fois consécutivement.

### **Poursuite de la diminution des infractions contre le patrimoine – Niveau historiquement bas des vols par effraction**

Le nombre d'infractions contre le patrimoine a de nouveau diminué en 2020 (-3.9%) pour atteindre un total de 274'953, ce qui est la valeur la plus faible depuis l'introduction de la nouvelle SPC en 2009. Les vols par effraction se situent à un niveau historiquement bas, avec 24'010 cas l'année passée (-14.1%). Pendant la période de situation extraordinaire, ce sont principalement les vols par effraction concernant les privés qui ont fortement diminué (-62%). «La pandémie de COVID-19 a certainement contribué à cette évolution», déclare Mark Burkhard. «Les gens étaient beaucoup plus présents chez eux en raison de l'obligation de travailler à domicile».

### **Légère augmentation du nombre d'infractions de violence et d'infractions pénales dans le cadre de la violence domestique**

Le nombre d'infractions de violence a augmenté de 3% en 2020. Les infractions de violence grave, principalement, ont connu une claire augmentation par rapport à l'année précédente pour atteindre 1'688 dénonciations (+8.9%). Les augmentations concernent principalement les homicides (+22.2%, tentatives incluses), les viols (+5%) et les lésions corporelles graves (+5%). Une légère augmentation de la violence domestique a également été constatée. En 2020, 20'123 infractions pénales ont été

enregistrées au total, soit une augmentation de 2.3% (2019: 19'669). De la mi-mars à la mi-juin, le nombre de cas de violence domestique a augmenté de 5 % par rapport à la moyenne de la même période des années précédentes (2017-2019).

Le nombre de cas de «violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires» s'est situé à un niveau encore jamais atteint: avec 3'514 infractions pénales, soit une augmentation de 8.1% comparativement à l'année précédente, le nombre de dénonciations a été le plus élevé des 10 dernières années.

### **Criminalité numérique: première saisie de données chiffrées**

L'année passée, toutes les infractions pénales commises dans l'espace numérique (réseaux de télécommunications et Internet) ont été saisies pour la première fois sous le titre de la criminalité numérique (ou cybercriminalité). Il ne s'agit pas d'une nouvelle forme de criminalité mais d'infractions pénales incluant une composante numérique. 24'389 infractions pénales, au total, ont été enregistrées l'année passée. Une grande partie des cas concerne la «cybercriminalité économique» (84.2%), qui est suivie des «infractions contre l'intégrité sexuelle commises dans le cyber espace» (10.7%) et des «atteintes à la réputation et comportements déloyaux dans le cyber espace » (5.1%). «On constate malheureusement que des criminels exploitent régulièrement des situations difficiles ou d'insécurité pour en tirer profit, ce qui est également le cas actuellement», déclare Mark Burkhard. «Les corps de police suisses ont réagi tôt à cette évolution et ont déjà diffusé des messages de prévention idoines via leurs canaux d'information. Les organes de police utilisent par ailleurs leur réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), spécialisé dans ce domaine». Il reste cependant beaucoup à faire en relation avec la cybercriminalité. Mentionnons, par exemple, l'absence de bases légales d'une base de données nationale des enquêtes portant sur la cybercriminalité, la situation tendue en matière de personnel qui règne dans certains corps de police, de même que des demandes d'entraide internationale fastidieuses ou restant sans réponse.

Renseignements: Communication de la CCPCS: [media@kkpks.ch](mailto:media@kkpks.ch) ou téléphone 031 512 87 25